

**RIFSEEP**  
**FILIERE ADMINISTRATIVE (AAE, SAENES et ADJENES)**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) remplace le régime indemnitaire actuel et est composé de deux indemnités :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) assise sur les fonctions de l'agent qui constitue l'indemnité principale et est versée mensuellement ;
- le complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif et versé annuellement.

**I – Réexamen de l'IFSE en cas de changement de fonctions**

Cf Cartographies des postes des catégories A, B et C : indication du montant de référence

**II – Réexamen de l'IFSE en cas de changement de grade**

**1 - Catégorie A**

Principe : application du pourcentage au montant de référence annuel du poste d'AAE d'accueil :

➤ <b>Changement de grade AAE → APAE</b>	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée <b>sans mobilité ascendante</b>	Nouvelle variation proposée <b>en cas de mobilité ascendante (changement de groupe RIFSEEP)</b>
Personnels non logés	de 31,36% à 37,21%	30%	40%
Personnels logés	de 23,23% à 35,77%	25%	35%

Principe : application du pourcentage au montant de référence annuel du poste d'APAE d'accueil :

➤ <b>Changement de grade APAE → AAHC</b>	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée
Personnels non logés	de 14,98% à 15,25%	15%
Personnels logés	de 14,16 % à 15,05%	15%

**2 – Catégorie B**

➤ <b>Changement de grade SAENES CN → SAENES CS</b>	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée
Personnels non logés	de 6,15% à 7,59%	7%
Personnels logés	de 3,65% à 5,52%	5%

➤ <b>Changement de grade SAENES CS → SAENES CE</b>	Ancienne fourchette de variation	Nouvelle variation proposée
Personnels non logés	de 5,58% à 7,06%	7%
Personnels logés	de 2,88% à 4,91%	5%

**3 – Catégorie C**

➤ <b>Changement de grade ADJENES C2 → ADJENES C1</b>	Ancienne variation	Nouvelle variation proposée
	3,04%	3,5%

➤ <b>Changement de grade ADJENES C1 → ADJENES P2</b>	Ancienne variation	Nouvelle variation proposée
	1,03%	2%

➤ <b>Changement de grade ADJENES P2 → ADJENES P1</b>	Ancienne variation	Nouvelle variation proposée
	4,15%	5%

### **III – Complément indemnitaire annuel (CIA)**

Le montant du complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif sera déterminé, le cas échéant, au vu des trois critères suivants :

- la manière de servir de l'agent ;
- sa contribution au collectif de travail ;
- sa capacité à travailler en équipe, le cas échéant.

Dans la mesure où l'indemnité de fin de gestion des ADJENES est intégrée dans l'IFSE versée mensuellement, il n'est pas prévu que de leur attribuer un CIA en fin d'année.



## REEXAMEN DE L'IFSE EN CAS DE CHANGEMENT DE GRADE - CATEGORIE A

### I - Personnels logés AAE → APAE → AAHC en EPLE

Montant de référence AAE	Changement de grade AAE → APAE sans mobilité ascendante Logé (25 %)	Changement de grade AAE → APAE avec mobilité ascendante Logé (35 %)	Changement de grade APAE (25 %) → AAHC Logé (15 %)	Changement de grade APAE (35 %) → AAHC Logé (15 %)
2475	3093,75	3341,25	3557,81	3842,44
3350	4187,5	4522,5	4815,63	5200,88
3700	4625	4995	5318,75	5744,25
4750	5937,5	6412,5	6828,13	7374,38
5100	6375	6885	7331,25	7917,75
6850	8562,5	9247,5	9846,88	10634,63

### II - Personnels non logés AAE → APAE → AAHC en EPLE et Services académiques

Montant de référence AAE	Changement de grade AAE → APAE sans mobilité ascendante Non logé (30 %)	Changement de grade AAE → APAE avec mobilité ascendante Non logé (40 %)	Changement de grade APAE (30 %) → AAHC Non logé (15 %)	Changement de grade APAE (40 %) → AAHC Non logé (15 %)
4460	5798	6244	6667,70	7180,60
5100	6630	7140	7624,50	8211,00
5800	7540	8120	8671,00	9338,00
5975	7767,5	8365	8932,63	9619,75
6412,5	8336,25	8977,5	9586,69	10324,13
6850	8905	9590	10240,75	11028,50
7725	10042,5	10815	11548,88	12437,25
8600	11180	12040	12857,00	13846,00
9475	12317,5	13265	14165,13	15254,75

## REEXAMEN DE L'IFSE EN CAS DE CHANGEMENT DE GRADE - CATEGORIE B

### I - Personnels logés en EPLE : SAENES CN → SAENES CS → SAENES CE

Montant de référence SAENES CN	Changement de grade SAENES CN → SAENES CS Logé (5 %)	Changement de grade SAENES CS → SAENES CE Logé (5 %)
1505,00	1580,25	1659,26
2990,00	3139,50	3296,48
4475,00	4698,75	4933,69
5015,00	5265,75	5529,04
5465,00	5738,25	6025,16

### II - Personnels non logés en services académique et EPLE : SAENES CN → SAENES CS → SAENES CE

Montant de référence SAENES CN	Changement de grade SAENES CN → SAENES CS Non logé (7 %)	Changement de grade SAENES CS → SAENES CE Non logé (7 %)
4475,00	4788,25	5123,43
5015,00	5366,05	5741,67
5465,00	5847,55	6256,88

## REEXAMEN DE L'IFSE EN CAS DE CHANGEMENT DE GRADE - CATEGORIE C

Montant de référence ADJENES C2	Changement de grade ADJENES C2 → ADJENES C1 (3,5 %)	Changement de grade ADJENES C1 → ADJENES P2 (2 %)	Changement de grade ADJENES P2 → ADJENES P1 (5 %)
3 057,24 €	3164,24	3227,53	3388,90

Fonction RIFSEEP	Groupe RIFSEEP	AAE Montant de référence minimum	AAE Montant de référence maximum
Chef de division Rectorat	1	7725,00	7725,00
Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières	2	7725,00	7725,00
Chef de division DSDEN	2	5975,00	9475,00
Chef de services mutualisés non classé en groupe 1	2	7725,00	9475,00
Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités	3	5100,00	5100,00
Chef de bureau	3	4460,00	7725,00
Chargé d'études	4	4460,00	5975,00

Fonction RIFSEEP	Fonction occupée	Groupe RIFSEEP	AAE Montant de référence LOGE minimum	AAE Montant de référence LOGE maximum	AAE Montant de référence NON LOGE minimum	AAE Montant de référence NON LOGE maximum
Agent comptable d'au moins 7 EPLE	Agent comptable	1	6850,00	6850,00	8600,00	8600,00
Agent comptable d'au moins 3 EPLE et 6 EPLE au plus	Agent comptable	2	3350,00	6850,00	5800,00	8600,00
Adjoint gestionnaire d'un établissement	Gestionnaire matériel	2	3350,00	6850,00	5800,00	8600,00
Adjoint gestionnaire d'un établissement	Gestionnaire matériel	3	3350,00	4750,00	5800,00	6850,00
Non gestionnaire	Non gestionnaire	4	2475,00	2475,00	5100,00	5100,00

FONCTION RIFSEEP	GROUPE RIFSEEP	MONTANT DE REFERENCE SAENES CN minimum	MONTANT DE REFERENCE SAENES CN maximum
Chef de bureau en services académiques	1	4475,00	5465,00
Adjoint en services académiques	2	5015,00	5465,00
Fonctions administratives complexes	2	5015,00	5465,00
Chargé de gestion Assistant/secrétaire	3	4475,00	4475,00

FONCTION RIFSEEP	FONCTION OCCUPEE	GROUPE RIFSEEP	MONTANT DE REFERENCE LOGE SAENES CN minimum	MONTANT DE REFERENCE LOGE SAENES CN maximum	MONTANT DE REFERENCE NON LOGE SAENES CN minimum	MONTANT DE REFERENCE NON LOGE SAENES CN maximum
Adjoint gestionnaire d'EPLE	Gestionnaire matériel	1	2990,00	2990,00	5015,00	5465,00
Fonctions administratives complexes	Non gestionnaire - Technicien comptable	2	1505,00	1505,00	4475,00	4475,00
Chargé de gestion Assistant/secrétaire	Non gestionnaire	3	1505,00	1505,00	4475,00	4475,00

Groupe (RIFSEEP)	Fonction RIFSEEP	Fonction occupée	Nombre de postes	Montant de référence
				ADJENES C2
Groupe C1	Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe	- Coordonnateur d'une équipe	1	3 057,24
	Régisseur d'avances et de recettes	- Régisseur d'avances et de recettes*	1	3 167,24
	Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur	- Secrétaire de cabinet en DSDEN - Assistant(e) de direction en DSDEN	5	3 057,24
	Fonction nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation non habituellement requise pour l'exercice des fonctions	Technicien comptable	8	3 057,24
	Secrétaire/Assistant/Chargé de gestion/Fonctions d'accueil du public	- Secrétaire de direction en EPLE - Secrétaire administratif - Secrétaire d'intendance - Gestionnaire - Assistant administratif - Assistant technique - Agent d'accueil	573	3 057,24

\*lié à l'exercice effectif des fonctions de régisseur d'avances et de recettes